



LES
flottes
de réserve
CÔTIÈRES

Le **RENFORCEMENT** de la **RÉSERVE** opérationnelle militaire

La Loi de programmation militaire 2024-2030 porte l'ambition d'une révision profonde du modèle de la réserve opérationnelle des armées. Elle prévoit de doubler le volume des effectifs pour renforcer la résilience de la Nation et la cohésion nationale dans un contexte international en tension, améliorer l'appui aux forces d'active, mais aussi densifier les empreintes de la Marine sur le territoire.

La Marine nationale fait ainsi évoluer son modèle d'emploi de ses réservistes opérationnels en créant des flottilles et escouades de réserve côtières tout le long du littoral, en métropole comme outre-mer.

Ces nouvelles entités localisées en dehors des grands ports militaires, vont permettre d'intégrer des réservistes opérationnels issus en majorité des forces vives de la Nation recrutés au plus près de l'implantation des nouvelles unités et épaulés par des anciens marins.

MISSIONS

Les flottilles de réserve côtières viennent renforcer la posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM). Elles sont employées pour des missions relevant à la fois de la défense maritime du territoire (DMT) et de l'action de l'Etat en mer (AEM).

Dans ce dernier cadre d'action, elles s'intègrent naturellement dans la fonction garde-côtes en venant compléter et renforcer les moyens déjà mis en œuvre par les différentes administrations impliquées dans l'AEM. À ce titre, elles participent au développement des bonnes pratiques en mer au profit des différents acteurs du milieu incluant le volet de la protection de l'environnement.

Placées sous le contrôle opérationnel des commandants de zone maritime ou des commandants supérieurs outre-mer, les escouades de réserve côtières sont déployées en zone littorale proche jusqu'à 6 nautiques des côtes. Elles coopèrent avec les unités de la Marine et sa composante sémaphorique ainsi qu'avec les autres administrations opérant en mer. Les équipages d'escouade conduisent leurs missions suivant un calendrier d'activités planifiées en fonction des besoins exprimés par les contrôleurs opérationnels.

Les escouades sont employées dans un cadre générique de tâches opérationnelles incluant des missions de présence et de surveillance. Elles pourront être mobilisées ponctuellement pour renforcer des dispositifs de sûreté en mer comme à terre.

Les effectifs et les moyens capacitaires des flottilles de réserve côtières constituent également un réservoir de force au profit des unités d'active de la Marine, en cas de crise.

Le dispositif des flottilles de réserve côtières participe aux efforts de recrutement et de rayonnement de la Marine nationale.



ORGANISATION

des flottilles de réserve côtières

Les flottilles de réserve côtières sont dirigées par des états-majors encadrant le fonctionnement organique d'unités élémentaires de réservistes de la Marine nationale appelées escouades. Elles sont rattachées à chacun des trois arrondissements maritimes métropolitains : Méditerranée, Atlantique et Manche et mer du Nord. Chaque flottille est composée d'environ 10 escouades, implantées dans des ports répartis le long du littoral, en dehors des bases navales actuelles.

Six escouades complémentaires sont déployées outre-mer : à La Réunion, à Mayotte, en Guyane, aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Les escouades sont équipées d'embarcations semi-rigides adaptées à leurs missions opérationnelles et aux conditions de navigation en zone littorale. Des moyens routiers permettent d'assurer la mobilité terrestre du vecteur nautique qui peut être ainsi mis à l'eau et récupéré depuis des sites sommaires. Un micro-drone permet aux équipages de couvrir plus efficacement leurs zones d'opération.

Les flottilles de réserve côtières mobilisent un effectif total de près de 3 000 marins.

Une expérimentation est lancée dès 2024 avec la constitution d'un harpon d'état-major de flottille à Brest et le déploiement des deux premières escouades à La Rochelle et à Bayonne



+ 6 escouades
outre-mer

- Flottille
- ★ Préfet maritime /
Commandant
de zone maritime
- ⚓ 2 premières
escouades de
réserve côtières
déployées

1 FLOTTILLE

1 ÉTAT-MAJOR
de 130 marins

+

10 ESCOUADES
de 70 marins



=

830 marins

MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS UNE ESCOUADE



Micro drone

Embarcation
de flottille
de réserve
côtière



Véhicule
de transport
avec remorque
pour embarcation

3 flottilles

=

3 000

MARINS RÉSERVISTES

Les escouades de réserve côtières agissent en lien avec les unités d'active de la Marine, la chaîne sémaphorique et les administrations ou organismes partenaires (douanes, SNSM, gendarmerie maritime, CROSS, BSL). Chaque escouade est déployée en mer selon un calendrier

d'activités planifiées en fonction de la disponibilité des équipages, ou du besoin opérationnel suivant un délai de réactivité adapté.

Les escouades de réserve côtières sont équipées de moyens projetables par voies routière, maritime voire aérienne.

